

Écologie et écoproduits

par Georges BOURDILA

LES MOTIVATIONS ET L'OBJECTIF

Notre société de production industrielle entrée dans sa phase post-industrielle a découvert depuis vingt-cinq ans les problèmes aigus, que posent les pollutions, les nuisances et les déchets. La pollution est vieille comme le monde, tout au moins dans ses aspects naturels. Les poussières volcaniques ont provoqué les premiers désordres climatiques et engendré les premières pluies acides. La première explosion nucléaire a été un phénomène de concentration naturelle de produits radioactifs antidéluvians. L'activité humaine, dans ses premières manifestations millénaires, a été source de pollutions biologiques. Mais les choses ont changé quantitativement et qualitativement de par la montée de la densité démographique et de l'activité inventive technologique de la race humaine. C'est ainsi que l'apparition sur le marché actuellement, chaque année d'environ cinq cents nouveaux produits chimiques sur les 70.000 commercialisés – dont on connaît souvent mal les effets pervers possibles – ainsi que la mise en circulation massive de composés minéraux ou organiques, soit toxiques, soit indestructibles, à des niveaux de concentration élevés ou dangereux posent, de façon impérative, le problème de la gestion des produits et des déchets de l'activité humaine.

Un effort significatif de dépollution en aval a été entrepris sur le plan industriel, l'objectif est de faire en sorte que notre société de consommation ne se trouve pas asphyxiée par ses pollutions ou étouffée sous ses déchets. La prise de conscience est beaucoup plus récente en ce qui concerne les pollutions/déchets dus aux produits de grande consommation. A la recherche et à l'application de technologies propres, susceptibles de traiter le problème à la source – c'est-à-dire d'agir sur les causes, plutôt que sur les conséquences – sont venus s'ajouter maintenant, comme résultats logiques, la réflexion et la promotion de produits de grande consommation, propres ou écoproduits. Traiter des effluents, éliminer des déchets ont toujours été des opérations onéreuses. Éviter d'en produire commence à s'avérer une politique plus rentable. D'autant que les technologies modernes permettent aujourd'hui d'effectuer des réalisations de façon propre, ce que l'on pouvait difficilement envisager il y a quelques années.

Ceci s'opère dans des installations nouvelles qui requièrent de nouveaux investissements conçus pour servir au développement de technologies de plus en plus propres pour des produits de plus en plus propres. Il faut, en effet, comprendre que nous sommes en présence d'une dynamique industrielle et sociale, donc d'une politique où les notions de technologies propres et de produits propres évoluent avec le temps et que les critères employés se doivent d'être en révision

constante. De même que le développement des technologies propres s'impose de plus en plus à tous les industriels conscients, suscite une nouvelle dynamique et ouvre un fabuleux marché novateur, le concept de produits propres ou écoproduits finira par devenir une nécessité incontournable. Peut-on, à partir de là, imaginer que nous puissions arriver à supprimer les données aval du problème, c'est-à-dire les installations d'épuration et les décharges en tout genre ? Ce "challenge", apparemment inaccessible, est une motivation excessivement excitante et concurrentielle pour les chercheurs et les entreprises.

Toutefois, si les technologies propres et les écoproduits doivent permettre de réduire de façon très appréciable le volume des déchets à détruire, il ne faut pas oublier que du fait des lois fondamentales de la physique et de la biologie, il restera toujours un résidu de déchets à détruire et à stocker. D'où la nécessité de continuer à faire des études performantes pour réaliser ces destructions et ces stockages de façon à ce que ceux-ci soient réalisés sans effets nocifs pour l'homme et l'environnement.

LA PRISE DE CONSCIENCE

Tant dans la prise de conscience qu'en suite dans la prise des décisions et la mise en place sur le terrain, on observe trois stades.

Deux concernent la production :

– Le stade aval : au départ, la production ne se préoccupe pas de ses déchets, puis la question venant à se poser, elle ne modifie pas ses conceptions et procédés de fabrication et juxtapose en aval les processus d'élimination, de stockage ou de recyclage.

– Le stade amont : la production s'aperçoit que les procédés existants et la demande sociétale croissant, les processus aval ne suffisent plus à permettre le traitement quantitatif général. D'autre part, la sophistication des produits mis sur le marché fait croître de façon sensible le coût de traitement ou d'élimination. D'où la nécessité de nouvelles mises en formes conceptuelles, dénommées technologies propres et modifiant en amont les processus de production.

Un concerne la consommation :

– Les technologies propres engendrent logiquement la conception et la création de produits propres ou écoproduits. Ce dernier stade est beaucoup plus récent.

Ce nouveau mode de penser la consommation engendrera une nouvelle façon de consommer, ainsi qu'un choix dans les objets ou choses à consommer.

PREMIER STADE : QUATRE CONSTATS

● **La quantité de nos déchets industriels et ménagers est en augmentation constante.**

Pour de grandes mégapoles comme New York, Londres ou Paris, le chiffre des déchets ménagers se situe dans une fourchette entre 500 et 600 kg/an par habitant. Le consommateur des grands centres urbains "produit" donc plus que les moyennes connues des pays industrialisés qui oscillent entre 300 et 500 kg/an/habitant. Des pays comme l'Allemagne Fédérale, les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse exportent leur "surproduction" d'ordures ménagères... vers les usines d'incinération françaises : 800.000 tonnes/an, lesquelles traitent déjà 15 millions de tonnes de "production" nationale. Ce dernier chiffre ne comprend pas les 1,5 million de tonnes de "monstres" et les 1,5 million de tonnes de ferrailles (carcasses automobiles principalement). Sans parler des 50 millions de tonnes de déchets industriels nationaux dont 18 millions de tonnes de "spéciaux" contenant des doses plus ou moins fortes de substances nocives et 2 millions de tonnes de substances toxiques : coût de l'élimination/stockage 4 milliards de francs. La France traite entre 3 et 4 millions de tonnes de déchets spéciaux soit, seulement 20 % de la quantité produite par l'industrie, et les centres de traitement détruisent à peine la moitié des déchets toxiques.

En 1987, 900.000 tonnes de déchets spéciaux, dangereux ou toxiques avaient été éliminés dans les trente-sept "centres collectifs de traitement" existant, et 550.000 tonnes de déchets industriels spéciaux ont d'autre part été mis en décharge dans les douze "centres d'enfouissement technique". Ces dernières années existait un commerce florissant d'import/export des déchets. En 1986, 250.000 tonnes de déchets industriels en provenance d'Europe et des Etats-Unis avaient été importées en Grande-Bretagne ; 250.000 tonnes (110.000 de R.F.A., 61.000 de Belgique, 46.000 des Pays-Bas et 20.000 de Suisse) avaient été mises en décharge en France. En 1987, 75.000 tonnes en provenance de R.F.A., des Pays-Bas, d'Italie, de Suisse ont été incinérées en France ; 600.000 tonnes en provenance des usines chimiques de R.F.A. ont été importées en R.D.A. Les experts du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.) estiment que c'est environ 800.000 tonnes de déchets industriels qui sont passés de l'Europe de l'Ouest à l'Europe de l'Est (R.D.A., Yougoslavie, Roumanie).

1988 nous a révélé les scandaleux projets d'exportation de déchets en Afrique (Nigéria, Guinée-Bissau, Bénin). Sans parler du commerce de retraitement de combustibles irradiés avec les usines de Sellafeld en Grande-Bretagne, de la Hague en France et prochainement de Wackersdorf en R.F.A. La question se pose de savoir si le vote en décembre 1988 en France d'une loi renforçant les contrôles sur les mouvements de déchets transfrontaliers influera sur l'importation d'ordures ménagères.

● **La qualité des produits de grande consommation a grandement évolué avec leur sophistication constante.**

De ce fait, leur nocivité et donc la difficulté et le coût de leur élimination/stockage n'a fait que croître. Un consommateur parisien entre 1922 et 1988 a presque triplé la quantité de ses rejets journaliers, mais la qualité de ces rejets a énormément changé. Les emballages plastiques, par exemple, ont fait leur apparition massive sur le marché représentant actuellement 6 % des déchets (plus d'un million de tonnes). Le P.V.C., en particulier, dont la consommation annuelle est de l'ordre de 150.000 tonnes, y est fortement représenté par le biais des emballages de liquides alimentaires.

Le G.E.C.O.M. (Groupe d'étude pour le conditionnement moderne), association interprofessionnelle regroupant producteurs, fabricants d'emballages conditionneurs et constructeurs de machines, s'attache à promouvoir la régénération des déchets plastiques, recoupant ainsi une directive C.E.E. de 1985 relative aux déchets d'emballages plastiques alimentaires. La création du C.E.D.E.P. (Collectif pour l'étude des déchets plastiques) fin 1987 va peut-être permettre le lancement à grande échelle et sur le long terme d'une vaste infrastructure organisée de récupération, d'acheminement et de recyclage des plastiques usagés. Il y a eu également l'apparition de nombreux produits toxiques (chlore, métaux lourds, C.F.C.) qui ont rapproché la qualité des ordures ménagères des rejets industriels.

Les détergents ménagers dont la consommation en 1987 a été, dans les six principaux pays européens (France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Belgique), de l'ordre de 266 millions de tonnes avec 723.000 tonnes de phosphates, font problème. Outre ce tonnage impressionnant de phosphates (Rhône-Poulenc en étant le premier producteur européen dans son site industriel de La Roche-Condrieu) viennent s'ajouter 686.000 tonnes d'adjuvants divers, 603.000 tonnes de "surfactifs" (dont 375.000 tonnes d'anioniques).

On pense à remplacer progressivement les phosphates par les zéolites, les silicates et le N.T.A. (nitrioacétate de sodium). Mais ces nouveaux ingrédients, qui empêchent les ions calcium de se déposer autour des fibres textiles, protégeant ainsi le linge de la fameuse grisaille, sont d'ores et déjà l'objet de suspicion (ils provoqueraient, entre autre, l'érosion partielle des sédiments calcaires qui sont de véritables éponges à métaux lourds déposés lors d'accidents polluants antérieurs et par là, leur libération). On s'aperçoit que le pouvoir calorifique des ordures ménagères parisiennes a augmenté de 30 % en quarante ans... mais aussi la toxicité des rejets.

Le coût du traitement des déchets ménagers croît parallèlement, d'une part, avec leur toxicité, mais aussi de leur complexité croissante (par exemple les épaves automobiles contiennent de plus en plus de pièces stériles en composites, éléments isolants phoniques, tôles galvanisées anti-corrosion, etc.) ; d'autre part, avec le caractère spéculatif du produit de la récupération qui est structurellement tributaire de la spéculation internationale (1).

● **La possibilité d'implantation d'unités de traitement est de plus en plus difficile.**

Un problème d'acceptation sociale est ainsi posé.

Le quatrième inventaire des unités de traitement d'ordures ménagères (1986) fait apparaître que notre pays a encore 5.000 décharges "brutes" municipales (représentant 8 % de nos ordures) et 25 à 30.000 décharges "sauvages" qui défigurent nos paysages. Sans parler de la bonne centaine de décharges sauvages industrielles plus ou moins en cours de réglementation.

La population française couverte par l'inventaire a à peine progressé entre 1981 et 1985, et le pourcentage correspondant en population a quant à lui légèrement régressé. Un chiffre : une décharge modèle coûte de 4 à 8 millions de francs. Le problème au niveau technique peut se résoudre, on connaît assez bien les estimations des coûts.

Mais a-t-on vraiment la volonté de traiter le problème ? A-t-on vraiment conscience d'autre part que la collecte sélective (accords volontaires conclus en 1979) et le recyclage, si l'on se réfère à l'"État de l'Environnement 1987" montrent que le succès de ces procédés est pour l'instant très limité.

La collecte sélective du verre, la plus systématique, et par là, la plus symptomatique, plafonne à 25 % du gisement ; celle des piles-bouton à 15 % ; les accumulateurs et les huiles de vidange n'ont un taux satisfaisant que du fait de l'implantation nationale du réseau des garagistes et du soutien financier, non négligeable, de l'État à la filière ; la collecte du P.V.C. plafonne pour l'instant à 1,4 %. En Allemagne, la baisse des tonnages d'ordures du fait des collectes sélectives n'excèdera pas 5 %, au mieux, à moyen terme (prospective O.C.D.E.). C'est donc le problème d'ensemble des déchets et pollutions qui se trouve être posé à travers ces données.

Il existe une réglementation. La loi sur les déchets du 15 juillet 1975 dispose en son article 6 "la mise sur le marché de produits dont les déchets sont susceptibles d'apporter des nuisances à l'environnement sera réglementée, voire interdite" : cet article de loi n'a jamais été mis à jour en texte réglementaire.

● **La nécessité de changer de mode de production.**

La société industrielle, quelles que soient les théories économique-politiques auxquelles elle se réfère, a été une société de domination et d'exploitation forcée de la nature, sans qu'aucun compte ne soit tenu des retombées de ce mode de production. En Europe occidentale, la pollution ne cesse de croître en dépit de toutes les mesures prises jusqu'à présent. Les contraintes globales infligées à l'environnement en Europe sont plus lourdes qu'aux Etats-Unis ou même au Japon, surtout dans les zones telles que l'Ouest des Pays-Bas, l'embouchure du Rhin, région de Rotterdam, la région d'Anvers, la région de la Ruhr, l'Italie du Nord, la région d'Athènes.

Partout, la pollution industrielle intensive crée des pollutions et des nuisances qui vont à l'encontre même de la définition que l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a

donné de cette dernière, à savoir : "un état de parfait bien-être physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité".

La terre, l'air, l'eau, l'alimentation sont pollués. La terre est polluée par l'agriculture intensive (phosphates, nitrates, cuivre, cadmium) et l'industrie (dioxines, plomb, cadmium, mercure). L'air par le dioxyde d'azote (smog l'été) ($\text{NO}_2 + \text{O}_3$) et dioxyde de soufre (fog l'hiver) (SO_2), mais aussi monoxyde de carbone très toxique et benzène additif de l'essence induisant des leucémies. L'eau par les chlorures organiques (pesticides), les nitrates d'origine agricole (leur transformation en nitrites dans le sang bloque les transports d'oxygène, et d'autre part les nitrites avec les amines naturelles produisent des nitro-amines cancérigènes), les polychlorures benzéniques (P.C.B.). L'alimentation par les composés organochlorés (P.C.B.) et métaux lourds (plomb, cadmium, mercure).

L'attitude qui consiste à penser que la création de matières polluantes est une conséquence inéluctable de l'activité industrielle et conduit seulement à ajouter aux installations de production des équipements permettant de détruire ou d'amoinrir ces pollutions après leur création, cette attitude de simple dépollution nous apparaît comme dépassée en tant que seule attitude possible. Le passage à une société post-industrielle implique la mise en place d'un nouveau mode de production plus respectueux de la nature et par là-même, de l'homme.

**DEUXIÈME STADE :
UN NOUVEAU MODE DE PRODUCTION
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'environnement coûte des milliards (près de 300 en 1987 et plus de 400 vers l'an 2000 en FF pour la C.E.E. d'après Gunther Schneider de la D.G.X.I.), mais ces investissements, publics ou privés, ne représentent actuellement en moyenne que 1,2 % du P.N.B., alors que les dommages sont estimés à plus de 5 % pour la C.E.E. Il devient évident qu'il vaudrait mieux prévenir que guérir. Ce qui veut dire qu'écologie et économie ne sont plus des données conflictuelles dès lors que l'on prend en compte le long terme et le coût social de la dégradation environnementale (notions de maladie et de bien-être, destruction des vies humaines et des ressources, sites naturels ou historiques atteints, centres-villes historiques saccagés, marchés touristiques anéantis).

En France, actuellement, le marché des études de sécurité est embryonnaire (S.E.E.) ; or, si ces études ne pèsent que quelques dizaines de millions de francs annuellement, elles sont à même d'influer toute une série d'autres investissements :

- en formation : les besoins dans ce secteur sont criants aussi bien chez les cadres professionnels qu'en amont dans l'enseignement. De plus, il s'avère que la formation - et l'adhésion - des hommes se doit de précéder l'introduction des techniques nouvelles ;

- en équipements : le renforcement des normes et l'aggravation des pollutions créent ou agrandissent des marchés pour de nombreux biens d'équipements destinés à conjurer ou réparer des effets nocifs. Les efforts d'économie d'énergie qu'il faut soutenir et



d'économie de matière qu'il faut promouvoir – technologies propres puisqu'elles réduisent les nuisances à la source – vont nécessiter des fonctionnements optimisés, donc des équipements de régulations, d'automatismes, de réseaux de transmission de données entre autres.

- en assurances : en Allemagne, le Gerling Konzern, numéro un en couverture de risques industriels de R.F.A., dispose de trois instituts regroupant plus de cent spécialistes.

L'attitude qui se dégage actuellement est de dire : pourquoi s'astreindre à détruire une pollution s'il est possible technologiquement de ne pas la créer, ou d'en diminuer le flux et d'en faciliter le traitement et l'élimination. Le vocable de technologies propres regroupe donc tous les moyens techniques qui concourent à diminuer ou supprimer la pollution industrielle au niveau même de la production. Mettre en place un ensemble de concepts nouveaux aux fins de polluer peu ou pas et de gérer au mieux les ressources matérielles et humaines de l'entreprise, voilà l'option choisie. Les pollutions sont alors ressenties comme étant des rejets de matière perdue et traduisent donc un mauvais rendement matière de l'outil de production.

L'enjeu est donc la protection de l'environnement, mais aussi :

- l'économie de matières premières,
- l'économie d'énergie,
- l'amélioration du produit usiné,
- l'amélioration des conditions de travail.

Il y a trois niveaux d'introduction des technologies propres qui se traduisent d'abord par l'organisation et le contrôle, puis par la modification des procédés anciens, enfin par la conceptualisation d'un nouveau procédé. L'évolution du contexte économique fait apparaître que le nouveau mode de production permettra d'alléger considérablement – sinon de supprimer – le coût de la lutte contre les pollutions, d'améliorer l'efficacité de l'outil de production, de concilier au

mieux impératifs environnementaux et développement de l'activité économique. Il ne faut pas se cacher qu'il peut y avoir des obstacles de types structurels, conjoncturels et financiers, ou dus à une information technique insuffisante ou au blocage des mentalités.

Les facteurs favorisant sont :

- dans l'entreprise : l'approche globale des problèmes ; le développement d'une concertation pluridisciplinaire production/environnement ; une stratégie active et offensive passant par une activité de recherche-développement croissante et de bonnes sources d'informations techniques ;

- à l'extérieur de l'entreprise : par l'action d'écoconseillers au niveau des collectivités locales, organismes professionnels ou inter-professionnels ; par le soutien d'action de recherche-développement par branche industrielle.

En bref, les entreprises qui sauront anticiper sur les évolutions inévitables, des réglementations et des attitudes des consommateurs, qui intégreront réellement la dimension écologique à leur stratégie, qui proposeront les normes les plus élevées et auront les moyens de s'y conformer, s'assureront les parts d'avenir du marché économique. Alors que dans les années soixante-dix, les dépenses pour la protection de l'environnement étaient perçues dans les milieux industriels et financiers comme un fardeau faisant obstacle à la compétitivité, que des lamentations s'étaient exprimées lors des premiers règlements protégeant l'environnement, puis qu'une phase d'hésitation et de résignation avait succédé, aujourd'hui, on peut constater chez les grands industriels européens une compréhension et une ouverture vers les grands marchés dynamiques et prometteurs en opportunités à saisir que représente la sensibilité environnementale.

L'Office fédéral de statistique de la R.F.A. estime à 23 milliards de D.M. la production de biens et de services liés à la protection de l'environnement, et à plus de 500.000

emplois en voie de création. D'après l'économiste Karl Aitingier, les dépenses consacrées à la protection de l'environnement créent 20 à 40 % d'emplois de plus que la moyenne des autres dépenses faites par l'Etat. Le document élaboré par la Commission Mondiale des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, que présidait M^{me} Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, est exemplaire dans son souci de lier environnement, économie et démocratie. C'est bien effectivement de "Notre avenir à tous" dont il est question avec la volonté de surmonter les divergences existant aux plans économiques, politiques, culturels et de développement. Ce programme situe les véritables impératifs macro-économiques, sociaux et micro-économiques, et formule des recommandations concrètes et précises d'ordre institutionnel, législatif, économique et social. Le concept de développement durable présuppose un changement radical d'attitude visant à rationaliser les liens avec la nature, et à perfectionner technologiquement un nouveau mode de produire et de consommer.

TROISIÈME STADE : A MODE NOUVEAU DE PRODUCTION MODE NOUVEAU DE CONSOMMATION

On ne peut saisir véritablement la novation que vont représenter les écoproduits si l'on n'a pas analysé en profondeur le chemin qui mène à leur création : ce à quoi nous nous sommes essayés. Ces produits propres, comment peut-on les définir et quels sont les partenaires qui concourent à leur naissance ?

● Une définition.

Quels critères permettent de qualifier les produits propres comme étant des "éco-produits", c'est-à-dire des produits respectueux de l'environnement au stade de leur conception, de leur production, de leur consommation et de leur élimination ? A chacun de ces stades, divers aspects sont à prendre en compte qui sont entre autres :

- la consommation de matière première et d'énergie,
- la pollution de l'eau, de l'air et des sols,
- les nuisances produites au cours de la production (bruits, fumées etc.),
- la durabilité du produit,
- la production des déchets (en production, en consommation),
- la qualité de vie.

La prise en compte de ces divers aspects conduit à ce que l'on pourrait appeler le "bilan écologique" d'un produit. Définition des critères à retenir, qualité des procédures d'essais, types de mesures à effectuer pour telle ou telle catégorie de produits : voilà le cadre de l'étude de faisabilité (2).

POUR UNE POLITIQUE COHÉRENTE DES ÉCOPRODUITS AVEC LES PARTENAIRES : ÉTATS/C.E.E., INDUSTRIELS, CONSOMMATEURS

● Les États et la Communauté Européenne.

Les pouvoirs publics, quelles que soient les contradictions économiques qui les

opposent au sein de la C.E.E., comprennent qu'ils se doivent de mener une politique résolue de prévention dont les écoproduits ne sont que la résultante. Pour la France, trois événements sont à l'origine de cette politique :

- la création du prix "Écoproduit" en 1987 ;

- le Comité Interministériel de la Qualité de la Vie du 18 octobre 1988, qui a défini un programme d'action intitulé "Un enjeu du grand marché de 1993 : une politique de la consommation et de l'environnement" ;

- le Conseil des Ministres du 4 janvier 1989, au cours duquel a été prise la décision d'engager une politique d'incitation au développement de produits respectueux de l'environnement.

Le Secrétariat d'État à l'Environnement a mis en place un comité d'orientation "écoproduits" dont le rôle est d'étudier, en concertation avec divers partenaires, les orientations à donner à cette politique (3).

Les produits de grande consommation qui vont circuler librement à l'intérieur de la Communauté européenne doivent avoir une base concurrentielle commune. La "nouvelle donne" qui s'annonce ne doit pas laisser s'enliser l'enjeu réel que représentent les écoproduits dans un "kriegspiel" industriel dont on discerne aisément les menées et les arrières-pensées immédiates. M^{me} Ingrid Baschad (D.G.X.I.) déclarait, le 11 mai 89, que "un système de *label européen* s'impose. Sa base, ses exigences et donc sa persuasivité vis-à-vis du consommateur et de l'industrie doivent être fondées sur ces critères identiques. Il va de soi que ces critères doivent répondre au plus haut niveau technique disponible".

Le 7 juin, le député européen Roelants du Vivier propose la création d'un système européen qui mettrait à contribution le Comité Économique et Social, la commission "Environnement" du Parlement et la future Agence Européenne de l'Environnement.

On sent bien que de partout naît la demande de réunion d'un organisme européen objectif pour labelliser les écoproduits. Celui-ci devra répondre à deux nécessités :

- réunir tous les partenaires concernés (scientifiques, administratifs, professionnels, associatifs consuméristes et écologistes etc.) ;

- définir un label européen *multicritères*, révisable *périodiquement* pour *chaque* produit considéré.

● Les industriels : au cœur de la concurrence.

Les industriels sont de plus en plus conscients que la situation floue, difficilement gérable, que nous connaissons actuellement, alors que la protection de l'environnement sera de plus en plus au cœur même de la compétition économique internationale et de la concurrence entre les entreprises, ne peut que gêner celles qui souhaitent être les plus innovantes.

Ils souhaitent voir se développer une action cohérente sur :

- l'*information*, qui doit porter sur les nuisances potentielles d'un produit. C'est ainsi que l'on voit la peinture à l'eau boudée par

les consommateurs alors que meilleure écologiquement parlant, et aussi performante techniquement que la peinture à l'huile.

- le *marketing*, qui doit requérir toute l'attention du responsable d'entreprise et doit développer une véritable démarche environnementale.

- la *recherche-développement*, en concevant celle-ci par branche d'entreprise ainsi que l'a montré excellemment la fédération européenne "Europile". Les enjeux sont à définir précisément.

- l'*aide à l'innovation*, en demandant aux pouvoirs publics d'avoir une démarche volontariste d'aide à l'innovation. Étant donné en effet les coûts élevés de développement et du caractère stratégique pour les firmes des nouveaux produits, l'intervention publique semble plutôt espérée en termes d'études générales, d'études de marketing, d'expertises techniques en vue de la labellisation, d'actions de communication.

- la *réglementation*, en souhaitant que l'administration fasse déjà appliquer les lois, décrets, directives européennes existant actuellement.

● Le consommateur : une nouvelle approche consumériste.

Le consommateur doit se rendre à l'évidence : la consommation telle qu'il l'a pratiquée, ou qu'on lui a fait pratiquer jusqu'à maintenant, est un facteur de pollution grave. Il ne peut donc plus se cacher le fait qu'il doit s'informer mieux et autrement, c'est-à-dire selon une nouvelle approche, sur les produits qu'il consomme et les retombées de ceux-ci.

Dans des domaines et à des niveaux très divers, trois exemples de réflexion sont à mener. Il faut revenir sur l'idée du jetable et rechercher la durabilité du produit en allongeant sa durée de vie :

- en améliorant la fiabilité dès la conception,

- en le soumettant à des réparations périodiques et préventives,

- en recyclant ses composants.

Les trois stratégies sont possibles (4).

Lors de la 6^e conférence sur la bioéthique du Sommet des pays industrialisés tenue les 10-12 mai 89 à Bruxelles, des experts ont conclu qu'"une nouvelle éthique de l'environnement devrait être basée non sur l'image de l'exploitation de la nature, mais sur le concept de l'intendance de la nature par l'homme et de sa tutelle pour les générations à venir".

Edgar Morin invoquait la nécessité d'une démocratie basée sur la connaissance. Maintenant le consommateur se devra de se sentir responsable de ses choix, donc responsable de l'information qu'il exigera pour pouvoir prendre ses décisions en connaissance de cause. Il s'apercevra alors qu'il vit dans une société en complexification permanente, et que les problèmes d'environnement sont complexes par définition. Il s'habitue à raisonner en termes de probabilité et donc de risque. Il ne supportera plus qu'on lui fournisse une information schématique tronquée, une vision cloisonnée de problèmes essentiellement globaux.

C'est tout à la fois à un changement dans les mentalités et dans les comportements auquel nous allons devoir progressivement

faire face. La société de consommation doit évoluer, dans ses caractéristiques, vers une société d'écoconsommation. C'est une chance à saisir pour le mouvement consumériste, de rencontre avec le mouvement environnementaliste et écologique. C'est aussi une chance de voir apparaître un nouveau consommateur : le citoyen-consommateur (5).

Georges BOURDILA, Secrétaire Général du Bureau de Liaison des Associations de Sauvegarde de l'Environnement en Ile-de-France.

(1) Des tentatives de valorisation de ces stériles ont été faites en Allemagne dans des cimenteries et en France dans l'usine d'incinération de Massy : les résultats ne sont pas concluants.

(2) On peut noter que le Jury du Prix "Écoproduit 88" en France a été particulièrement attentif :

- au caractère innovant du produit,
- à la cohérence de la démarche, du point de vue de la protection de l'environnement, lors de la conception et du développement du produit,

- aux enjeux, pour la protection ou l'amélioration de l'environnement, auxquels correspond la mise sur le marché du produit.

(3) Une étude de faisabilité sur la création d'un label français "Écoproduit" est en cours de lancement. L'Institut international de gestion et de génie de l'environnement d'Aix-les-Bains sera chargé de mettre en place un conseil scientifique et un comité d'éthique qui devront apporter "la reconnaissance publique d'une certaine valeur ajoutée" à un produit ou à un procédé. Ceci pour viser à une certaine unification de norme au niveau européen. Il devient de plus en plus nécessaire, du fait même que le terme écoproduit renferme aujourd'hui des composantes très différentes et multiples, que nous en venions à une clarification nette, précise, scientifique de la détermination et des critères retenus pour ces produits. Une définition reconnue par tous. De plus il s'avère indispensable que cette définition soit européenne. L'Acte Unique Européen, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987, a érigé l'environnement au rang des cinq grandes priorités de l'Europe ainsi que le disent explicitement les articles 100A et 130R, mais aussi la Directive du 15 juillet articles 3 et 11.

(4) C'est la thèse développée par Max Börlin du Product Life Institute de Genève et Walter Stahel dans leur ouvrage "Stratégie économique de la durabilité". En privilégiant la maintenance du matériel au détriment du rachat, on favorise le paiement du temps de travail plutôt que l'achat de matière.

Dans le cadre de l'innovation dans l'emballage, la société Bischof + Klein Verpackungswerke GmbH C^o à Lengerich (Basse Saxe), un des grands spécialistes de ce secteur en Europe, vient de mettre au point de nouvelles feuilles qui se dégradent spontanément et totalement sous l'action de la lumière. Dans l'alimentation, existe le "biopack" ou emballage comestible, dont l'inventeur est Pierre Laurens.

(5) Le succès inattendu en Grande-Bretagne du livre de John Elkington et Julia Hales "The Green Consumer Guide" (Victor Gollancz Londres) est un symptôme qui ne trompe pas.